

# Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 26 juin 2015 – 16 heures 30

## Etaient présents :

Dominique CERVONI, François TOMASI, Danielle VINCENT, Michel TOMEI, Louis-Jean OLIVIER, Jean-Michel FANTOZZI, Pascale LUCIANI, Nicole STRENNA, Jean-Pierre TOMEI, Antoine CERVONI.

## Absents :

Jean-Antoine CIOSI, Jules PAVERANI

## Pouvoirs :

Marie Christine VIALE à Michel TOMEI,  
Patricia CALISTI à Jean-Michel FANTOZZI.

Caroline MONTI a été désignée secrétaire de séance.

## Ordre du jour de la séance :

- 1- Création de deux contrats emplois avenir
- 2- Durée d'amortissement des immobilisations - BP M49
- 3- Durée d'amortissement des immobilisations - BP M4
- 4- Elaboration d'un PLU
- 5- Informations sur la Communauté de Communes du Cap Corse

Dominique CERVONI ouvre la séance et aborde l'ordre du jour :

### **Délibération 2015/06/0001 : subvention aux associations**

Le Maire expose au Conseil que diverses associations ont adressé des demandes de subvention qu'il serait souhaitable d'examiner,

Le Conseil municipal, après en avoir longuement délibéré,  
Décide d'octroyer les subventions ci-dessous détaillées à diverses associations :

▪ ADMR	250 €
▪ Foyer Socioéducatif	2 000 €
▪ A Boccia Capicursina	1 000 €
▪ Les Amis de Saint Sauveur	1 000 €
▪ Regliss	500 €
▪ Soleil e Fucone	1 500 €

Dit que la somme totale est inscrite à la ligne 657 du Budget Primitif de l'année 2015,  
Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux divers versements.

**Vote : Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0**

### **Délibération 2015/06/0002 : travaux de rénovation du stade de Campu et leur plan de financement**

Le Maire expose au Conseil qu'afin de permettre l'utilisation du stade de Campu, il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation du terrain ainsi que des vestiaires.

Les travaux projetés sont les suivants :

- remplacement des appareils sanitaires dans les vestiaires,
- reprofilage du terrain avec apport de tuf

Le montant du projet est estimé à 14 319.50 € HT.

Considérant le plan de financement proposé :

CTC :	50 %	7 159.75 €
Conseil départemental :	30 %	4 295.85 €
Commune :	20 %	2 863.90 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet présenté,
- d'adopter le plan de financement proposé,
- de solliciter les subventions auprès des différents organismes,
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ce projet et l'autorise à signer toutes les pièces utiles s'y rapportant.

**Vote : Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0**

#### **Délibération 2015/05/0003 : vente de la parcelle cadastrée section H 290 d'une superficie de 47m<sup>2</sup> à M. Jules PAVERANI**

Le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier en date du 14/01/2015, M. Jules PAVERANI demeurant à Luri, l'a informé être intéressé par l'acquisition d'une parcelle cadastrée section H n°290 au lieudit Fiumicello d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>, jouxtant sa propriété, qu'il entretient depuis de nombreuses années et qui ne présente aucun intérêt pour la Commune.

Le maire informe également le Conseil Municipal que suite à cette demande, une estimation du terrain a été sollicité auprès du Service des Domaines.

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de M. Jules PAVERANI d'acquérir la parcelle cadastrée section H n°290 d'une superficie de 47 m<sup>2</sup> située au lieudit Fiumicello,

Considérant l'estimation du Service des Domaines, fixant la valeur du terrain à 100 €, compte tenu du fait que le mur de soutènement côté Chemin Communal sera à refaire par l'acquéreur,

Décide,

Après en avoir longuement délibéré,

- de donner une suite favorable à la demande de M. Jules PAVERANI concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°290 d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>,
- décide qu'il y a lieu de procéder à la vente de la parcelle désignée pour la somme de 200 € plus les frais d'honoraires et d'enregistrement,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces portant sur cette acquisition.

**Vote : Pour 8 – Contre : 4 – Abstention : 0**

#### **Informations sur les festivités de l'été 2015**

Les Estivales de Luri Arte se tiendront du 25 juillet au 2 août 2015.

##### Tarifs soirées :

- 1 soirée : 8 €
- 3 soirées : 17 €
- programme complet : 30 €
- gratuité pour les enfants de moins de 12 ans
- demi-tarif pour les familles nombreuses

##### Tarifs boissons :

- eau minérale ou gazéifiées : 1 €
- sodas : 2 €
- bière : 2 €
- biscuits salés : 1.50 €

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.**